



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le directeur du cabinet
de la ministre déléguée
auprès du ministre de l'Intérieur,
chargée de la Citoyenneté*

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
Questeur du Sénat
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

14 MARS 2021

Paris, le

Réf. : 21-020812-D / BDC-SCEM / PP

Monsieur le Ministre,

Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre, a transmis votre correspondance à Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, qui l'a remise à Madame Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée, chargée de la Citoyenneté, par laquelle vous appelez l'attention sur les conséquences, pour les étudiants originaires des pays du Maghreb, de la restriction de l'octroi des visas à l'égard de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Pour votre parfaite information, je vous informe que les restrictions mentionnées dans votre courrier ne s'appliquent pas aux visas liés à des enjeux économiques ou d'influence. A ce titre, les étudiants bénéficient d'un traitement plus favorable.

Par ailleurs, des informations qui m'ont été communiquées, il ressort que les services consulaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont délivré en 2021 un total de 22 937 visas de long séjour pour études. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de 2019 (21 828 visas délivrés) et de 2020 (22 922 visas délivrés), on observe qu'il n'y a pas de baisse significative. On constate même, à l'inverse, une hausse des visas délivrés au public étudiant de ces pays.

Il convient enfin de noter que, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, des restrictions d'accès à la France métropolitaine et aux collectivités d'Outre-mer ont été mises en place. Ces dispositions reconnaissent toutefois le caractère impérieux de la poursuite d'études en France et permettent ainsi l'entrée sur notre territoire des étudiants des pays du Maghreb, même s'ils ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet et reconnu.

Des informations peuvent utilement être consultées sur le site internet suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Jean-Marc BERTHON

